

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 83 (1986)
Heft: 1-2

Rubrik: Assurance vol et déprédations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assurance vol et déprédations

Chers amis et membres de la Société romande d'apiculture, par ces quelques lignes j'aimerais vous faire part de ma consternation, concernant la moralité de certains apiculteurs, pour autant que l'on puisse encore appeler apiculteurs de tels individus.

Comment peut-on pratiquer avec plaisir un art aussi noble, aussi beau, aussi passionnant que le nôtre, avec du matériel ou des abeilles volés à un apiculteur, connu ou inconnu, qui comme vous tous avait mis tous ses espoirs, son savoir, peut-être une de ses meilleures reines, dans la ruche volée. Parfois, le voleur ne se contente pas d'une ruche, mais ce sont deux, voire trois ruches qui disparaissent la même nuit. Bien tristes personnages que des individus capables de tels actes.

Dix déprédations et 4 vols (8 ruches complètes et 8 ruchettes de fécondation) ont été commis durant l'année 1985.

Les déprédations sont généralement l'œuvre d'adolescents en quête de sensations.

Pour mémoire, je vous rappelle que la prime de base est d'un franc pour tous les membres. Elle est comprise dans la cotisation de la SAR et couvre les dix premières ruches. Si vous êtes propriétaire de plus de 10 ruches, la surprime à payer est la suivante:

11 à 20 ruches	Fr. 1.-
21 à 30 ruches	Fr. 2.-
31 à 40 ruches	Fr. 3.-
41 à 50 ruches	Fr. 4.-
51 et plus	Fr. 5.-

Ces surprimes sont à verser au caissier central, **CCP 10-1480, Société romande d'apiculture, Lausanne**, pour le 1^{er} janvier de chaque année.

Concernant l'assurance responsabilité civile, votre comité a dû, pour des raisons financières, dénoncer le contrat qui nous liait à la Société Suisse d'Assurances Winterthur.

Un nouveau contrat a été signé avec la compagnie d'assurances Sécura Zurich, avec effet au 1^{er} janvier 1986, à des conditions financières bien meilleures.

Pour terminer, je voudrais rappeler aux apiculteurs victimes de vol, de déprédations ou dont la responsabilité civile est engagée, de me le faire savoir immédiatement et par écrit.

Art. 6 – Les assurés qui n'auront pas annoncé au préposé, dans un délai de trois jours depuis le moment où ils en auront eu connaissance, les dommages causés à leur préjudice, perdront tout droit à une indemnité.

Avis de non-lieu

Quelques semaines après la plainte en justice, si le coupable

n'est pas découvert, l'apiculteur doit demander une déclaration de non-lieu, délivrée par le juge instructeur, et l'envoyer aussitôt au préposé SAR.

Ce dernier ne peut présenter la demande d'indemnité au comité SAR que lorsque cette dernière pièce est entre ses mains.

Espérant par ces quelques lignes avoir éclairé votre lanterne, je vous souhaite à tous, pour 1986, santé, bonheur et beaucoup de plaisir dans votre rucher.

Le responsable des assurances:

P. Girod

À VENDRE

Je vends mon rucher de 30 ruches, dont 14 fixées sur un châssis de caravane, très facile à déplacer, et tout le matériel pour 30 colonies. Bon état.

S'adresser à:

R. Cretegny, av. de Marcelin 7, 1110 Morges

L'AGENDA APICOLE ROMAND VOUS OFFRE SES SERVICES

ENTIÈREMENT REVU ET CORRIGÉ, VOUS Y TROUVEREZ:

- Renseignements administratifs
- Comité SAR - Fédérations
- Les présidents des sections
- Les inspecteurs pour les maladies des abeilles
- Les conseillers apicoles
- Maladies (loi fédérale)
- Centres de sélection SAR
- Association romande des apiculteurs-éleveurs
- Contrôle du miel
- Assurances
- Concours de ruchers
- Les calendriers journaliers et mensuels avec les travaux à effectuer au rucher
- De nombreux tableaux pour vos contrôles, visites, mise en hivernage et comptabilité



Librairie apicole
romande,
J.-Louis Haesler
Case postale 56
2024 St-Aubin (NE)
Prix Fr. 10.50

PLUS DE 50 TITRES DE LIVRES APICOLES

sont disponibles à la **Librairie apicole romande**, case postale 56, 2024 Saint-Aubin.
La liste des ouvrages peut être obtenue gratuitement. Une carte postale suffit.

APICULTEURS, attention aux provisions!

Prévenez toute surprise désagréable en ayant toujours sous la main une réserve de l'incomparable

MIELO-CANDI, toujours prêt à l'usage et seul capable de «dépanner» une colonie en conditions climatiques défavorables.

Livrables sur :

Cadres de corps DB-DT :	env. 4,5 kg.
Cadres de hausse DB-DT :	env. 2,2 kg.
Cadres suisses (Burki) :	env. 4 kg.
En cartons DB-DT :	env. 1 kg.
En cartons suisses :	env. 1 kg.
En blocs ronds pr. Lienher :	env. 0,3 kg.
Kg. 1 10 20 50 100	
Fr. 5.50 5.40 5.30 5.20 5.—	



Plus tard, en mai, vous pouvez utiliser le nouveau

SIROP DE NOURRISSEMENT TRIM-O-BEE de haute qualité

En estagnons plastique de 14 kg (emballage perdu).

Le kg.	par 100 kg.	300 kg.	600 kg.	1000 kg.
2.60	2.55	2.50	2.45	2.40

COMPLÉMENT DE POLLEN «APISOYA»

le kg 5.70

Rithner & Cie, 1870 Monthey, 025/71 21 54

Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture.